



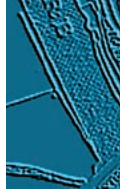
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Réduction de la **vulnérabilité** aux **inondations** et **valorisation urbaine**

Cadre méthodologique pour la conduite
d'un **diagnostic de quartier**

Illustration par l'exemple du **quartier du Faubourg à Béziers**

MÉTHODOLOGIE
risques naturels majeurs



Réduction de la vulnérabilité aux inondations et valorisation urbaine

Cadre méthodologique
pour la conduite d'un diagnostic de quartier
Illustration par l'exemple du quartier du Faubourg à Béziers



*Ce dossier a été réalisé sous la maîtrise d'ouvrage
de Christelle Gratton*

Direction générale de la prévention des risques

du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT)

par

Bernard Guézo

Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU)

et Ghislaine Verrhiest

Centre d'études techniques de l'équipement Méditerranée (CETE)

avec la participation de

Bruno Bessis

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN),

Geneviève Faure-Vassal

(CETE Méditerranée)

et Sylvie Vigneron

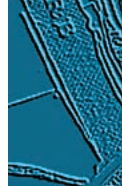
(CERTU)

Juillet 2008

Pour alléger la lecture, les sigles ne sont pas toujours détaillés dans le document.
On en trouvera ici la liste complète.

ANAH : Agence nationale de l'habitat
ANRU : Agence nationale de rénovation urbaine
CEPRI : Centre européen de prévention du risque d'inondation
CERTU : Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques
CETE : Centre d'études techniques de l'équipement
DDE : Direction départementale de l'équipement
DGPR : Direction générale de la prévention des risques (*auparavant DPPR, direction de la prévention des pollutions et des risques*)
DIREN : Direction régionale de l'environnement
DICRIM : document d'information communal sur les risques majeurs
EPCI : établissement public de coopération intercommunale
ERP : établissement recevant du public
FPRNM : fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit « fonds Barnier »
HLM : habitation à loyer modéré
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
(auparavant MEDAD, MEDD, MATE : ministère chargé de l'environnement et METL, METLTM : ministère chargé de l'équipement)
MES-SEL : Ministère de l'emploi et de la solidarité, secrétariat d'État au logement
OPAH : opération programmée d'amélioration de l'habitat
ORSEC (plan) : plan d'organisation de la réponse de la sécurité civile (à l'origine : plan d'organisation des secours)
PAPI : programme d'actions de prévention des inondations
PDU : plan de déplacement urbain
PHEC : plus hautes eaux connues
PIG : programme d'intérêt général
PLH : programme local de l'habitat
PLU : plan local d'urbanisme
PPR : plan de prévention des risques
PPRI : plan de prévention des risques d'inondation
PPRN : plan de prévention des risques naturels
PRI : plan de restauration immobilière
SAGE : schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau
SCOT : schéma de cohérence territoriale
ZAC : zone d'aménagement concerté
ZAD : zone d'aménagement différé





Sommaire



<i>1 Présentation</i>	5
1.1 De l'approche hydraulique à la « valorisation urbaine »	5
1.2 Présentation du document	6
1.3 Le quartier du Faubourg	7
<i>2 Les étapes à suivre pour la conduite d'un diagnostic de quartier inondable</i>	9
2.1 Décrire le quartier inondable et son contexte urbain	9
2.2 Évaluer le risque inondation sur le quartier	11
2.3 Faire la synthèse des approches « urbaine » et « inondation »	14
<i>3 Les questions à se poser</i>	16
3.1 Quelles sont l'identité de ce quartier et sa place dans l'ensemble urbain ?	16
3.2 Quelle est la relation de ce quartier à l'inondation ?	19
3.3 Qu'apporte le croisement de ces différentes analyses, quelle configuration d'ensemble ?	22
<i>4 Principes et outils pour l'émergence d'une stratégie</i>	23
4.1 Quelle(s) stratégie(s) possible(s) pour le quartier ?	23
4.2 Quelle méthode de travail ?	24
4.3 Quels outils ?	24
4.4 Les principales sources de données	26
<i>Bibliographie</i>	27
<i>Textes</i>	28

La parole du maire de Béziers

« Accepter le risque d'inondation ! Voilà qui peut paraître incongru de la part d'élus locaux... Sauf si l'on envisage la question sous l'angle de l'aménagement durable de notre espace de vie.

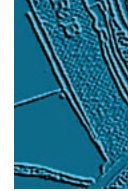
Le quartier du Faubourg de Béziers a été atteint par des crues depuis des temps immémoriaux (la plus ancienne répertoriée est celle de 1745) et certaines d'entre elles ont laissé un souvenir douloureux (1953, 1995 et 1996 entre autres). Dans le cadre du syndicat Béziers la Mer, nous avons lancé en 1996 l'étude d'un « schéma global de protection contre les inondations de la basse vallée de l'Orb ». Après trois ans d'études, la proposition que nous étions sur le point de retenir était la solution moyenâgeuse de protection du quartier derrière des « murailles » avec la construction de digues qui auraient atteint quatre mètres de haut pour protéger de la crue centennale.

Sont alors intervenues les catastrophes d'Aramon, dans le Gard en 2002, et celle du Rhône, en 2003, avec de nombreux morts suite à la rupture de digues.

Nous avons considéré que nous n'avons pas le droit de mettre en danger la vie de nos concitoyens et qu'il valait mieux accepter l'inondation en la contrôlant au mieux. Nous avons choisi d'améliorer l'hydraulicité dans le lit mineur de l'Orb, ce qui devrait nous mettre à l'abri des crues décennales. Avec le système d'alerte de crue par téléphone, nous pouvons protéger l'essentiel : les vies humaines. Et par ailleurs, le quartier peut continuer à vivre et se développer. Il est donc possible de composer avec la nature.

Les réflexions conduites en 2006 sur le quartier du Faubourg, dans le cadre d'un séminaire sur la réduction de la vulnérabilité aux inondations, nous ont également permis de progresser et d'envisager des pistes d'avenir pour ce territoire en conciliant des objectifs de réduction du risque.

Aujourd'hui, le présent cahier technique tire parti des réflexions conduites sur Béziers et invite les services de l'État et des collectivités à adopter ensemble une nouvelle attitude pour envisager la valorisation urbaine de quartiers exposés aux inondations. À travers les questionnements proposés, les services trouveront un outil utile pour mener à bien leurs missions. »



1 - Présentation

Pendant de nombreuses années, la collectivité publique a géré l'inondation sans prendre en compte suffisamment la rivière ou le fleuve dans toute sa dimension: les secteurs construits se sont prémunis des effets des crues en édifiant des protections ou en remblayant les terrains sans se préoccuper toujours des conséquences en amont ou en aval du site urbain.

Il a fallu ensuite réintroduire progressivement la vision hydraulique des écoulements, tenir compte de la physiologie du bassin versant et de l'ensemble de ses caractéristiques, prendre en compte la vulnérabilité des ouvrages réalisés. Des progrès importants ont été faits pour valoriser les espaces inondables non urbanisés, mais la problématique des secteurs déjà construits se pose encore largement.

Pour les quartiers habités soumis aux inondations, il est pourtant possible de progresser, en mobilisant les différents outils existants dans une prise en compte globale des problématiques. C'est l'objet de ce dossier d'étude que d'aider les techniciens des services de l'État et ceux des collectivités à travailler ensemble à la recherche de solutions durables.

1.1 - De l'approche hydraulique à la « valorisation urbaine »

L'action d'ensemble menée sur le bassin versant est fondamentale pour réduire les effets des inondations. Elle permet d'améliorer la gestion des inondations et de l'optimiser dès lors que l'on a pu conjuguer la surveillance hydro-météorologique du cours d'eau, la préservation des zones d'expansion des crues, l'usage adapté des protections mécaniques: digues, seuils, épis..., le contrôle de l'urbanisation nouvelle.

L'aménagement urbain des espaces inondables s'appuie sur des techniques largement maîtrisées aujourd'hui lorsque ces espaces ne sont pas construits¹. Il peut s'agir de réaliser des parcs urbains ou équipements de sports et de loisirs, d'aménager des berges ou ripisylves, de protéger des zones humides ou « coulées vertes », de concevoir des bassins de rétention ou « coulées bleues ».

1 - Se reporter par exemple aux dossiers du CERTU «Valoriser les zones inondables dans l'aménagement urbain. Repères pour une nouvelle démarche» 1999 ou « Aménager des rivières en ville. Exemples et repères pour le montage d'opérations » 2002.

Les limites du quartier du Faubourg.

Par **valorisation urbaine en zone inondable**, on entend toute démarche visant à requalifier un quartier pour améliorer son attractivité, sa qualité de vie et son image, tout en réduisant sa vulnérabilité et le risque auquel il est exposé. Il s'agit d'intervenir sur l'urbanisation existante sans chercher à étendre l'urbanisation sur des espaces où elle n'est pas présente.

Construire un projet de valorisation urbaine d'un quartier soumis au risque d'inondation suppose de **réunir des conditions politiques et techniques favorables** :

- affirmer une volonté politique locale forte de porter un projet et une adhésion des services de l'État à la démarche. Ceci suppose l'instauration d'un climat de collaboration et de confiance entre les collectivités territoriales et l'État;
- réunir les ressources techniques et financières permettant de mener à bien la démarche et définir des modalités de mise en œuvre et de suivi pour l'inscrire dans la durée.



Ces techniques d'aménagement trouvent leurs limites sur les espaces déjà urbanisés soumis à des hauteurs d'eau significatives, exposés de ce fait à des dommages aux biens comme à des perturbations du fonctionnement du territoire, voire à la mise en danger des personnes. Or ces espaces méritent des efforts d'autant plus soutenus qu'ils sont habités.

Sans renoncer à la gestion «hydraulique» de l'inondation, à la valorisation des espaces non construits, il est pertinent d'élargir la réflexion aux acteurs du système urbain.

Cette démarche d'élargissement du périmètre de l'action est exigeante car elle passe par une stratégie partagée entre l'État, les collectivités territoriales concernées et les habitants. Elle vise un aménagement durable de l'espace urbain exposé qui restera de toute façon soumis au risque.

Les quartiers urbains inondés sont parfois entraînés dans une spirale de «déqualification» qui touche successivement leurs richesses sociale et économique. Lorsque l'image du quartier est durablement affectée, le retour en arrière semble souvent hors de portée des acteurs locaux qui perçoivent la double contrainte hydraulique et réglementaire comme autant d'entraves irrémédiables à l'action de revalorisation.

Pour autant, ces quartiers sont souvent dotés de potentialités, notamment dans leur relation à l'eau. Les possibilités «d'investissement» par la collectivité publique sont réelles.

Ainsi, la *valorisation urbaine* d'un quartier situé en zone inondable pourra conduire à réduire ses handicaps et à exploiter ses atouts au bénéfice des habitants et de l'ensemble urbain. Différents scénarios pourront être envisagés selon l'importance stratégique du quartier et les moyens – humains, financiers et techniques – que la collectivité pourra mobiliser.

1.2 - Présentation du document

■ Contexte et objectifs

Le besoin de «valorisation urbaine» s'applique aux quartiers inondables comme à tout autre type de quartier. Il dépasse, en l'intégrant, la problématique de l'inondation pour aborder d'autres dimensions, notamment socio-économiques, ouvrant à la nécessité d'une démarche de diagnostic d'ensemble.

Pour répondre à ce besoin, ce document fournit un cadre méthodologique ayant pour but d'inciter et aider les collectivités et services de l'État à réaliser des diagnostics de quartier exposés à l'inondation. Le diagnostic est la démarche préalable à l'élaboration d'une stratégie de valorisation prenant en compte la contrainte inondation.

Ce document explicite successivement :

- la problématique du quartier en zone inondable;
- les objectifs qui peuvent être poursuivis pour sa requalification;
- les «bonnes» questions à se poser pour établir un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs concernés, première étape vers une action de réaménagement durable.

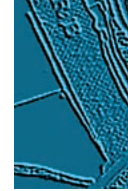
Dans un souci de simplification, nous considérerons un quartier unique situé dans une agglomération donnée, exposé au débordement d'un cours d'eau. Le raisonnement tenu est transposable à d'autres situations plus complexes : celle où l'inondation impacte plusieurs quartiers et celle où elle prend des formes différentes (remontées de nappe ou ruissellement urbain par exemple).

La démarche présentée dans ce document est également transposable, dans ses grandes lignes et sous réserve d'adaptation, à d'autres aléas naturels, voire à d'autres champs du développement durable.

■ Illustration par le cas du quartier du Faubourg à Béziers

Les principaux points de cette étude seront illustrés à partir du cas concret du quartier du Faubourg à Béziers (département de l'Hérault).

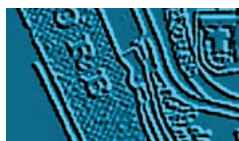
Ce dossier fait en effet suite aux réflexions initiées en mars 2006 lors d'un séminaire tenu à Béziers et ayant pour objectif un renouvellement de la réflexion sur la prévention des risques et la réduction de la vulnérabilité aux inondations.



Organisé par le ministère en charge de l'Écologie, le CERTU et le CETE Méditerranée, en étroite relation avec la municipalité, le séminaire de Béziers² s'est appuyé sur la problématique du quartier du Faubourg, exposé aux inondations du fleuve Orb. Des travaux en ateliers, impliquant acteurs locaux (collectivité, associations, paysagiste-conseil, etc.) et services de l'État, ont traité de différents scénarios d'action, dont un scénario global relatif à la revalorisation d'ensemble du quartier inondable dans une approche urbaine.

Pour permettre ces réflexions, un diagnostic du quartier du Faubourg avait été préalablement réalisé. Le cadre méthodologique pour la réalisation de diagnostic présenté dans ce document s'est largement inspiré du travail conduit sur le quartier du Faubourg. C'est pourquoi il est choisi comme illustration tout au long du document.

2 - Séminaire de Béziers des 6 et 7 mars 2006, Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens aux inondations, Actes du séminaire, Ministère de l'écologie et du développement durable (téléchargeable sur <http://www.prim.net>)



Le quartier du Faubourg, à l'ouest de Béziers, au delà du cours de l'Orb.

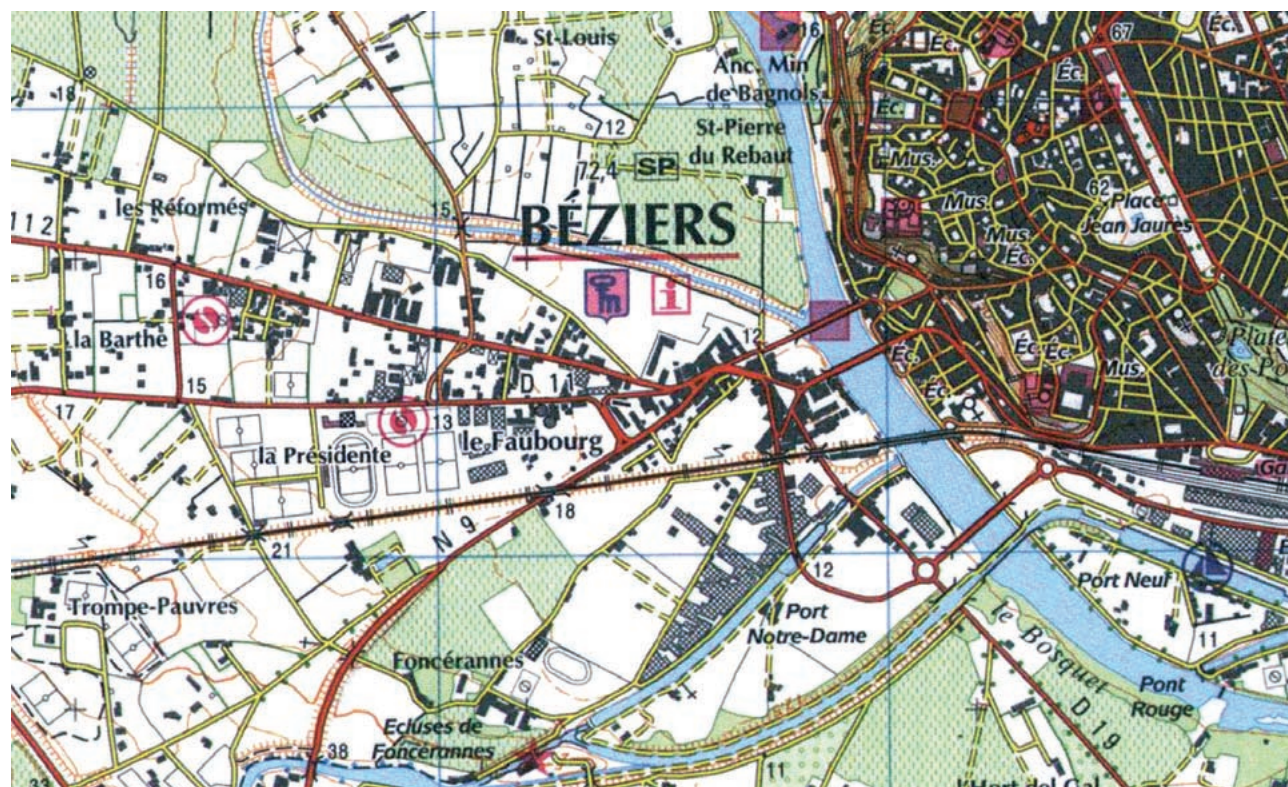
1.3 - Le quartier du Faubourg

Le quartier du Faubourg à Béziers est un secteur urbanisé situé à l'est de l'agglomération sur la rive droite de l'Orb. Il subit les crues de l'Orb ainsi que celles de son affluent, le Lirou. On note, au XX^e siècle, plus d'une douzaine de crues; celle de 1953, d'un débit d'une période de retour estimée à quatre-vingts ans, sert aujourd'hui de référence en matière de prévention des inondations.

S'il n'a pas de réelles limites officielles, la surface du quartier correspond environ à celle des zones inondables [voir illustr. p. 5].

Le quartier du Faubourg regroupe environ 1500 habitants répartis en 640 ménages [INSEE, RGP 1999]. Ses caractéristiques sociales témoignent d'un net phénomène de paupérisation. Aujourd'hui, si 75 % de la population est d'âge moyen (entre 25 et 60 ans) et pourrait être en activité, 18 % vivent avec le revenu minimum d'insertion (RMI) et 35 % sont concernés par les minima sociaux (contre 20 % sur l'ensemble de la commune de Béziers).

Cette paupérisation est étroitement liée au risque d'inondation qui a incité les populations les plus aisées à s'installer sur des secteurs moins exposés, avec diminution progressive des valeurs foncière et locative immobilières.



D'après carte IGN au 1:25000

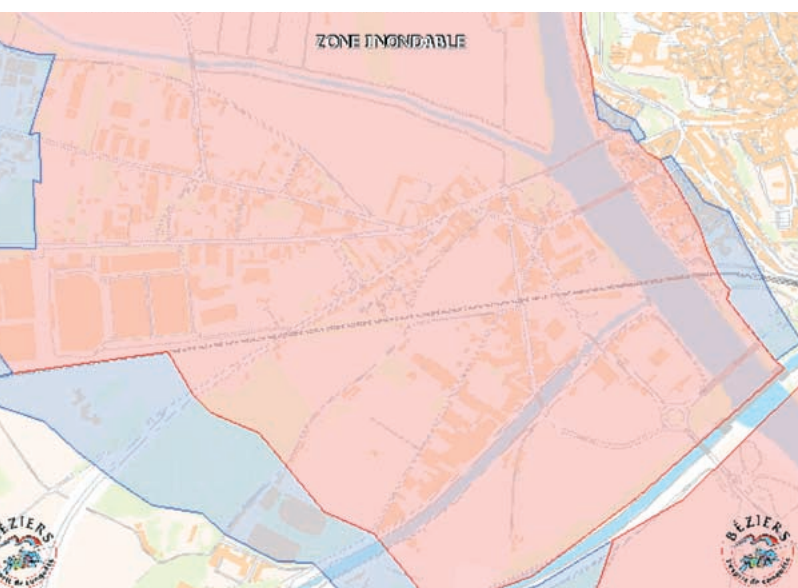
Le quartier du Faubourg présente une urbanisation dense et hétérogène composée majoritairement, à l'est, d'un habitat individuel et collectif de la fin du XIX^e siècle et, à l'ouest, d'un habitat diffus antérieur à 1975. Le taux de vacance des logements est de l'ordre de 5 à 10 % en moyenne et peut atteindre plus de 50 % selon les îlots considérés.

Petits commerces et artisanat représentent la majeure partie de l'activité économique du quartier. Les services publics sont partis; seuls des équipements sportifs demeurent: base nautique et stade.

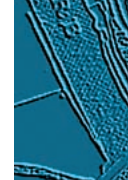
Le quartier constitue une richesse patrimoniale, environnementale et touristique incontestable pour la ville de Béziers et, plus largement, pour la région Languedoc-Roussillon. En effet, au sud du canal du Midi (classé au patrimoine mondial de l'Humanité Unesco depuis 1996), on trouve les écluses de Fonsérannes (classées monument historique) ainsi que le pont-canal (inscrit à l'Inventaire des monuments historiques). Il comprend également quelques bâtiments classés inclus en secteur sauvegardé.

Le quartier est couvert par un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) approuvé en 1993 et dont la révision est en cours. Ce plan classe les quatre cinquièmes du territoire en zones de risques graves (localement les hauteurs de submersion peuvent atteindre 3 à 3,5 mètres) et le cinquième restant en zone de risques importants [carte ci-dessous].

Aujourd'hui, les contraintes liées au risque d'inondation écartent le quartier du Faubourg des logiques d'aménagement et de réhabilitation de l'agglomération. Malgré des atouts incontestables, ce quartier est entaché d'une image négative, associée aux problèmes sociaux et fonctionnels indirectement induits par les crues multiples. L'enjeu pour celui-ci est donc de retrouver une place dans l'ensemble urbain afin de se structurer un avenir intégrant le risque d'inondation comme composante à part entière.



Zonage réglementaire du PPRI de Béziers.



2 - Les étapes à suivre pour la conduite d'un diagnostic de quartier inondable

Le diagnostic d'un quartier en zone inondable doit s'appuyer sur une approche globale. La démarche retenue ici consiste à considérer le quartier inondé comme relevant d'une double problématique :

- celle de sa réalité urbaine recouvrant notamment des dimensions socio-économique, culturelle, environnementale;
- celle de son inondabilité. La réalité des crues impose d'appréhender le bassin versant dans son expression hydraulique pour qualifier cette dimension. Par ailleurs, le risque d'inondation doit être caractérisé en terme de fréquence et de gravité, et son niveau de gestion appréhendé.

Au delà des analyses distinctes de ces deux problématiques, l'objectif est bien au final de les envisager conjointement afin d'en identifier les interactions et de déterminer les possibilités d'action.

2.1 - Décrire le quartier inondable et son contexte urbain

■ Caractériser la physionomie du quartier et son identité

Le quartier est une « fraction du territoire d'une ville, dotée d'une physionomie propre et caractérisée par des traits distinctifs lui conférant une certaine unité et une individualité »³. Seule une approche urbaine permet d'en dresser le contour.

Les quartiers diffèrent d'abord selon leur dimension géographique, qui peut aller de quelques hectares à quelques dizaines d'hectares. Lorsqu'ils sont de grande superficie, des îlots homogènes peuvent les constituer.

3 - Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Pierre Merlin et Françoise Choay, 1987.



Le quartier du Faubourg : une identité forte

Sur le plan historique, c'est l'ouverture du canal du Midi en 1681 qui a conduit à l'urbanisation progressive du quartier du Faubourg. La rive droite de l'Orb a peu à peu été aménagée en liaison avec le commerce du vin et des alcools qui se développait. Lieu de passage unique à l'ouest de la ville, le quartier s'est vu confirmé dans cette situation par la construction de nombreux ouvrages d'art au XIX^e et XX^e siècles (pont-canal, pont Neuf, pont ferroviaire, pont d'Occitanie) sur un linéaire fluvial de seulement 800 m. Le régime d'écoulement des crues en a été profondément modifié.

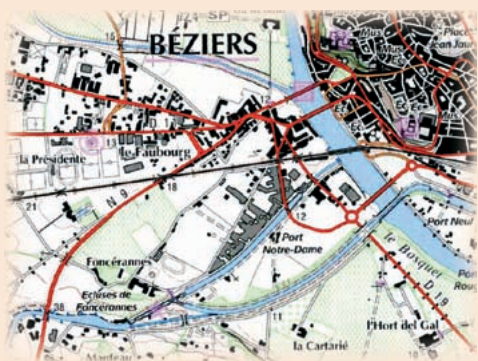
Du point de vue de sa morphologie générale, le quartier ne présente pas de relief topographique particulier, excepté la rive gauche côté Béziers où la hauteur du sol d'implantation des constructions s'élève rapidement (100 m après la rive environ) de quelques mètres, mettant à l'abri des inondations les constructions concernées. En matière d'encombrement spatial, certaines infrastructures (talus ferroviaire et talus du pont-canal) constituent des obstacles à l'écoulement des eaux.

Aujourd'hui le quartier a surtout une vocation d'habitat. En matière

de formes urbaines, on trouve de l'habitat de ville collectif R+2 et R+3 et des lotissements de maisons individuelles. Le quartier abrite quelques activités essentiellement en rez-de-chaussée des immeubles de ville et quelques équipements sportifs. On peut noter enfin une friche industrielle et d'anciens hangars liés à l'activité passée du canal du Midi.

De tout temps, le quartier du faubourg a accueilli des populations à faibles revenus. Avant de recevoir des populations d'origine maghrébine, en forte proportion aujourd'hui, il a été un réceptacle de populations d'origine espagnole. C'est donc en quelque sorte un espace de transit. La proportion de locataires gagne sur celle des propriétaires occupants.

Au demeurant, l'identité patrimoniale du quartier reste profondément marquée par sa situation de porte d'entrée, et sa proximité avec l'Orb. Au titre des édifices remarquables il faut citer les ouvrages anciens qui franchissent la rivière, le canal du Midi (classé au patrimoine mondial de l'Unesco en 1996) et les fameuses écluses de Fonsérannes (classées monument historique). La partie proche du pont Neuf qui offre une vue exceptionnelle sur l'ensemble de la vieille ville et de la cathédrale, est inscrite en secteur sauvegardé.



Leurs caractéristiques morphologiques leur donnent des configurations particulières : topographie naturelle ou infrastructures aménagées déterminent souvent les conditions de leur intégration dans l'ensemble urbain.

Les quartiers présentent des physionomies multiples selon les fonctions qu'ils tiennent dans l'ensemble urbain. Ce peuvent être des quartiers d'habitat, d'activités ou une composition des deux. Les attributs du bâti sont primordiaux notamment vis-à-vis du risque inondation :

- typologie des habitats : maisons individuelles ou immeubles collectifs;
- structuration de l'urbanisme : périodes de construction et formes urbaines (habitat de ville, lotissements, ZAC, etc.);
- nature juridique : propriétaires occupants ou locataires.

Leurs caractéristiques sont également étroitement liées à celles des groupes sociaux qui les occupent aujourd'hui et qui diffèrent selon l'âge, les capacités financières, les origines culturelles, l'attachement au territoire, etc.



Les spécificités du quartier du Faubourg

Le quartier du Faubourg présente des spécificités marquées en terme d'occupation du sol. Il n'est pas urbanisé en totalité et présente différents secteurs affectés à l'habitat, aux équipements ou aux activités. La qualification de certains secteurs peut être précisée selon la typologie des constructions et leur fonction, comme en témoigne la carte ci-dessous.



- Limites du quartier
- Bâti collectif du XIX^{ème} siècle
- Espaces non urbanisés
- Equipements sportifs
- Zone d'activités récente
- Habitat individuel du XIX^{ème} siècle à nos jours
- Anciens hangars commerciaux du XIX^{ème} siècle

Les quartiers participent enfin à l'identité de l'ensemble urbain selon la place qu'ils ont tenue dans son histoire et l'héritage patrimonial et environnemental qu'ils représentent aujourd'hui.

■ Identifier les spécificités du quartier

Les limites d'un quartier varient dans leurs définitions et peuvent être fondées sur une ou plusieurs des caractéristiques citées précédemment : délimitation topographique par exemple lorsque le relief est très marqué.

Si certains quartiers sont homogènes dans leur structure (cas d'un quartier correspondant à un lotissement par exemple), ceux-ci recouvrent souvent des différenciations internes marquées. L'identification de ces spécificités (fonctions, typologies du bâti, populations, etc.) est fondamentale dans la compréhension de la réalité du quartier et dans la définition de scénarios d'action.

Selon les cas, ces spécificités peuvent être spatialisées en îlots ou repérées à la parcelle.

■ Caractériser l'environnement du quartier

Le quartier peut être confronté à un certain nombre de risques (naturels, industriels, etc.) et de nuisances (air, bruit, odeurs, etc.) qu'il convient d'identifier et de caractériser. Les dispositifs en place pour prévenir ou réduire les effets de ces contraintes sont à expliciter. Des interactions peuvent se produire avec le risque inondation (aggravation des effets, conséquences particulières, etc.).

■ Situer le quartier dans l'ensemble urbain

Les quartiers sont des espaces ouverts, en interaction avec d'autres espaces, limitrophes ou non. Ces interactions peuvent se produire dans les deux sens. Ainsi, à titre d'exemple, un quartier pourra dépendre d'un collège situé dans un autre secteur ou, à l'inverse, un collège situé dans le quartier considéré sera «établissement d'enseignement» pour la ou les populations d'autres quartiers.

S'il bénéficie d'une identité propre, le quartier inondable se situe aussi dans l'ensemble urbain. Il peut n'être qu'une infime partie de la ville ou en représenter une part substantielle eu égard à sa superficie, sa population, sa vie économique et culturelle.



Le quartier du Faubourg et son environnement

Mis à part une ligne de bus et des équipements sportifs, tous les services publics (écoles, banques, poste, etc.), à l'exception de l'agence EDF, ont quitté la rive droite du quartier du Faubourg (majeure partie du quartier et la plus inondable) pour s'implanter dans les secteurs est de Béziers, plus favorables.

Ce quartier exerce une fonction de quartier résidentiel pour les particuliers et pour certains étudiants d'origine étrangère (présence d'un foyer d'étudiant chinois). En matière de déplacement urbain, il est une pénétrante routière pour la partie ouest de l'agglomération.

Aujourd'hui, tous les projets urbains d'aménagement (ZAC par exemple) et de réhabilitation sont externes au quartier du Faubourg et ciblés sur des secteurs de l'agglomération plus stratégiques.

Si le quartier du Faubourg ne tient pas une position stratégique forte pour l'agglomération, il est certain cependant que le canal du Midi et les infrastructures associées constituent un enjeu touristique fort à valoriser pour la commune de Béziers et la région Languedoc-Roussillon.



Les écluses de Fonsérannes, classées au patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco.

Il peut y tenir également une place géographique ou fonctionnelle spécifique : centre-ville, entrée de ville, zone d'activité, quartier résidentiel, etc.

Le positionnement du quartier dans l'ensemble urbain le dote ainsi d'atouts et de handicaps. Dès lors que le quartier inondable ne tient pas une position stratégique, son caractère inondable joue dans le sens d'amoinrir ses atouts et de renforcer ses handicaps au travers de la perception négative qui en est donnée. À l'inverse, le risque d'inondation sera d'autant mieux intégré et parfois accepté que le quartier représente un enjeu urbain significatif.

■ Étudier le contexte politique

Le contexte politique du quartier doit être appréhendé au sens large, à savoir :

- structures institutionnelles (organisation et compétences);
- jeux d'acteurs, en identifiant les dynamiques en cours et les points de blocage éventuels;
- contexte réglementaire (en matière de prévention des risques et d'aménagement notamment);
- enjeux de renouvellement, de rénovation, de construction nouvelle, d'aménagement, etc.;
- projets impactant directement ou indirectement le quartier;
- etc.

Ces éléments contribuent à comprendre la dynamique territoriale dans laquelle le quartier s'intègre mais aussi à identifier les acteurs à impliquer et les outils à mobiliser dans la construction de la stratégie locale de valorisation urbaine.



2.2 - Évaluer le risque d'inondation sur le quartier

■ Situer le quartier dans le bassin hydraulique

Dans un contexte climatologique donné, les caractéristiques du bassin versant hydraulique et la position du quartier inondable dans celui-ci déterminent les conditions de son inondation.

Portion d'espace délimité par des lignes de partage des eaux, le bassin versant ou bassin hydrographique draine l'ensemble des précipitations. Le flux des matières (eau, alluvions) qui parcourt le bassin de l'amont vers l'aval, intègre donc les différentes caractéristiques de ce bassin versant : pentes, végétation, occupation du sol, etc.

Les caractéristiques hydro-géomorphologiques du bassin versant et sa dynamique renseignent sur les zones susceptibles d'être inondées mais elles indiquent aussi celles qui ne le sont pas, et sur lesquelles l'urbanisation est à l'abri de ce type d'aléa. La position du quartier dans le bassin versant induit les caractéristiques des inondations auquel il peut être soumis : fréquence, hauteurs d'eau, vitesse, durée, etc.



Les caractéristiques hydrauliques de l'Orb et les inondations de Béziers

Le bassin versant de l'Orb occupe une superficie totale de 1580 km². Les altitudes du bassin s'échelonnent entre 1126 m et 0 m à l'embouchure de l'Orb dans la Méditerranée. La ville de Béziers se situe à l'altitude de 17 m dans une zone de plaine de la basse vallée de l'Orb. Le quartier du Faubourg est situé juste à l'aval de la confluence de l'Orb et du Lirou, l'un de ses dix-sept affluents.

Le climat méditerranéen provoque sur Béziers des épisodes pluvieux concentrés au printemps et en automne. L'intensité extrême des averses et la très grande irrégularité des précipitations sont un trait caractéristique de la région.

Au niveau de la ville de Béziers, l'Orb a collecté toutes les pluies d'un bassin versant relativement petit et montagneux : cause du Larzac, montagne Noire, gorges et moyenne vallée de l'Orb vers Saint-Chinian. Lors des épisodes orageux, Béziers peut ainsi être affecté par des crues de l'Orb très violentes et rapides.



Inondations de septembre 1907 à Béziers.

Par le passé, le quartier du Faubourg a été particulièrement affecté par les crues historiques :

- septembre 1745 : crues catastrophiques durant lesquelles des maisons, des ponts et des digues ont été emportés suite au débordement de l'Orb et du Lirou ;
- septembre 1875 : plus de 100 morts et plus de 300 habitations gravement endommagées suite aux inondations du Vernazobre et du Jaur ;
- au début du XX^e siècle : novembre 1907, mars 1928 et mars 1930, inondations durant laquelle le Faubourg fut inondé sous trois à quatre mètres d'eau.
- avril 1942 : la plaine de Lamalou à Béziers est transformée en lac ; on envisage de détruire le pont Vieux suspecté d'être à l'origine des dommages ;
- décembre 1953 : crue très importante causant deux morts, 2000 sinistrés, la déstabilisation du pont ferroviaire et des dommages sur des centaines de maisons ;
- pour la deuxième partie du XX^e siècle, on peut citer les crues de 1978, 1979, 1987, 1993, 1995, 1996 et 1997.

Parmi les crues historiques de l'Orb, la plus élevée, celle de décembre 1953, d'un débit estimé à 2300 m³/s, est considérée par le PPRI comme crue de référence.

La physionomie du quartier lui-même influe sur les caractéristiques précitées de l'inondation de par la densité et les formes urbaines, par exemple, mais aussi la présence ou non d'ouvrages de protection. Selon les cas, la transparence à l'inondation sera plus ou moins forte.

De plus en plus souvent, les rivières font l'objet d'études donnant des informations sur les crues et leurs effets sur les lits mineurs et moyens. Les atlas de zones inondables, les études réalisées, les documents réglementaires (plan de prévention des risques par exemple) fournissent des informations de nature à caractériser l'inondabilité du quartier. Ces informations résultent notamment de la mémoire des événements passés.

Il convient également de prendre en compte les transformations intervenues sur l'ensemble du bassin versant qui ont pu aggraver par le passé l'inondabilité des lieux. De la même façon, des projets d'aménagements peuvent au contraire la réduire dans le futur. Ces modifications peuvent être internes au quartier lui-même.

Enfin, la relation historique à l'inondation est importante pour caractériser le quartier. Elle s'apprécie en examinant la façon dont les inondations sont vécues par la population et gérées par les services compétents.

■ Décrire la gravité du risque

Une fois l'aléa qualifié, il s'agit de caractériser la vulnérabilité des enjeux exposés. En effet, c'est par la juxtaposition de ces deux dimensions que la gravité du risque et les conséquences potentielles d'un événement pourront être appréhendées : mise en danger des personnes, atteintes aux biens, perturbation des activités, gêne au fonctionnement du quartier.

Sur ce point, les vulnérabilités (géographique, structurelle, organisationnelle, etc.) des différents types d'enjeux exposés (personnes, biens, activités, etc.) doivent être déterminées. Cela permet de qualifier la fragilité du quartier face aux inondations et donc d'identifier les actions prioritaires à conduire sur ce territoire pour réduire le risque.



La gravité du risque d'inondation à Béziers

La gravité du risque d'inondation sur le quartier du Faubourg a été appréhendée par l'analyse du retour d'expérience de crues passées et par des diagnostics simplifiés issus de visites de terrain.

Si la dynamique des crues en présence (crues lentes le plus souvent), la culture du risque et la préparation à la crise des habitants limitent fortement la vulnérabilité des personnes, la vulnérabilité des biens, des activités et du fonctionnement du territoire est une problématique plus préoccupante.

Concernant l'habitat, une analyse sommaire de la vulnérabilité (basée sur des critères architecturaux et structuraux simples) a permis de hiérarchiser différents secteurs du quartier en fonction des conséquences potentielles attendues et des conditions de mise à l'abri des populations [carte ci-dessous].

La visite des activités du quartier a également permis de mettre en évidence des facteurs de vulnérabilité non négligeables : interruption d'activités, pertes de stock, endommagement d'équipement, etc.

Enfin, les conséquences des inondations sur les activités, l'habitat, mais aussi sur les infrastructures routières et autres réseaux, entraînent de fortes perturbations du fonctionnement du quartier.



Synthèse de la vulnérabilité structurelle de l'habitat.

■ Décrire la politique locale de gestion du risque

Face au risque inondation, des outils réglementaires spécifiques (PPRI, DICRIM, etc.) ont pu être mis en place. De même, certaines politiques territoriales (OPAH, projets d'aménagement, etc.) ont pu être mises à contribution. Il s'agit donc de les identifier et de décrire les mesures prévues et leur portée (champs, atouts et limites).

L'une des composantes de la prévention du risque d'inondation consiste à anticiper la crise. Il s'agit d'examiner de quelle façon la collectivité assure l'alerte et la mise à l'abri de la population en cas d'inondation et de quelle façon ces éléments sont formalisés au sein de documents de planification : plan ORSEC-inondation, plan communal de sauvegarde, etc.

Il convient également de s'intéresser à la nature et à l'efficacité de l'information faite, avant et pendant la crise, auprès de la population. La qualité des relations entre la puissance publique (services municipaux, services de secours, etc.) et la population, et notamment la confiance mutuelle, sont importantes dans la gestion de crise.

L'analyse porte enfin sur la façon dont la population a pu également prévoir sa propre organisation face à l'inondation : existence d'une ou plusieurs associations impliquée(s), nature des actions d'entraide et de solidarité prévues, etc.



La gestion du risque inondation à Béziers

Le quartier du Faubourg est couvert par un plan de secours spécifique aux inondations et un plan de prévention des risques d'inondation.

Si de nombreuses politiques territoriales (OPAH, secteur sauvegardé, périmètre de restauration immobilière, ZAC, etc.) ont été menées ou sont en cours, sur ou à proximité du quartier, aucune à ce jour n'a intégré le risque d'inondation ou un principe de solidarité visant à réduire indirectement ce risque sur le Faubourg.

Les enquêtes menées auprès de la population ont montré une culture du risque développée et une réelle préparation à la crise.

2.3 - Faire la synthèse des approches «urbaine» et «inondation»

Les démarches «urbaine» [§ 2.1] et «risque» [§ 2.2] doivent être rapprochées afin de prendre en compte leurs interférences dans la définition de la stratégie locale.

Dans la pratique, le moteur de ce rapprochement pourra être aussi bien la volonté politique d'engager une réflexion sur le quartier, que l'engagement

d'une démarche de prévention des risques (État ou collectivité locale).

Considérer l'ensemble des problématiques du quartier inondé, c'est l'inscrire dans une logique de développement durable et ouvrir des possibilités nouvelles d'amélioration de la vie des populations exposées. Il s'agit de mener de front des objectifs de maîtrise de la vulnérabilité à l'inondation et de valorisation du quartier.



Problématique d'ensemble sur le quartier du Faubourg

Effets directs des inondations sur la vie urbaine

Le quartier du Faubourg a été affecté en profondeur par les crues de l'Orb. Celles-ci ont fait autrefois des victimes avant que ne soit mis en place un dispositif d'alerte et d'évacuation des populations exposées ; elles ont provoqué des arrêts temporaires ou définitifs d'exploitation, des endommagements de tous ordres ; elles ont contribué à la dégradation du bâti et à des pertes d'équipements (meubles et électroménagers notamment) ; elles ont rendu nécessaire des relogements temporaires. Des perturbations des déplacements, de l'alimentation en eau et en électricité ont également été observées.

Face à l'ampleur du risque d'inondation sur le quartier, un PPRI a été approuvé en 1993. Il interdit toutes nouvelles constructions sur les trois quarts du quartier.

Effets induits des inondations sur la vie urbaine

Au fil des années, le risque d'inondation a modifié profondément les caractéristiques structurelles, sociales et économiques du quartier du Faubourg. Si celui-ci conserve une identité forte, héritée de l'histoire, il «reste en marge». Les espaces publics comme le mobilier urbain témoignent de cet état de relatif abandon.

Les autochtones et les populations aisées ont quitté progressivement le quartier. Ils ont laissé place à une population en situation sociale souvent difficile. Aujourd'hui l'habitat individuel comme le collectif ancien sont le plus souvent dégradés et mal entretenus.

Suite à l'arrêt de la fonction commerciale du canal du Midi, à la crise viticole et aux crues, bon nombre d'entreprises et de commerces ont cessé leurs activités. Les bâtiments d'origine sont pour la plupart – notamment le long des quais – désaffectés et à l'abandon.

Le quartier ne dispose pas aujourd'hui, en son sein, de services publics de proximité : école, poste ou autres services utiles. Les habitants sont contraints de se déplacer sur l'autre rive de l'Orb pour rejoindre les services qui se sont installés en centre-ville.

Les voiries principales font office d'axes de transit sans être pour autant adaptées aux fonctions de passage et d'accueil d'une entrée de ville. Le fort transit de véhicules s'accompagne de nuisances : niveaux de bruit important, pollution, traversée des voiries dangereuse, etc. Ces voiries constituent

autant de barrières pour les habitants dans leurs déplacements alors qu'une seule ligne de bus dessert le quartier.

Les contraintes fortes du PPRI empêchent tout renouvellement raisonné du quartier qui permettrait simultanément d'améliorer son cadre de vie et de réduire sa vulnérabilité d'ensemble, en construisant des ouvrages moins sensibles aux inondations.

Impacts positifs du risque d'inondation

La récurrence des inondations a conduit à développer une culture du risque poussée chez les habitants du quartier y résidant depuis quelques années. Le risque a renforcé le lien social au sein de la population. La solidarité au moment des crues et le sentiment d'appartenance à une entité géographique et sociale à défendre sont des éléments marquants lorsque l'on s'entretient avec des habitants du quartier.

Les inondations ne sont pas vécues comme une fatalité et la population s'organise d'elle-même pour prévenir et se protéger contre de futurs événements : mise en œuvre de mesures de réduction de vulnérabilité, mutualisation de moyens ou de lieux de mise à l'abri des personnes ou des véhicules par exemple.

Enfin, les habitants, via leur association de riverains, ont été pionniers dans la mise en place d'un système d'annonce des crues et du plan de secours. Encore aujourd'hui, ils conservent un rôle actif dans ces dispositifs au côté des services de l'État.

Des atouts à ne pas masquer

Le potentiel touristique le long des chemins de halage du canal et le long de l'Orb est très important pour l'ensemble de l'agglomération et reste à développer, même s'il est déjà exploité en partie.

Les logements et bâtiments désaffectés, en particulier le long des quais, constituent une opportunité foncière et immobilière non négligeable à l'heure d'une réflexion sur le rééquilibrage du développement urbain vers l'ouest de la ville. Les équipements sportifs et les espaces publics présents sur le quartier constituent un apport positif à la ville de Béziers ; ils pourraient être développés.

Les éléments architecturaux remarquables du quartier contribuent à la richesse patrimoniale de la ville de Béziers. Le Faubourg, porte d'entrée emblématique de la ville, offre une vue exceptionnelle sur la cité et sa cathédrale.

La réflexion urbaine peut participer à la définition des mesures de prévention du risque inondation et inversement. Croiser les deux logiques d'aménagement et de prévention suppose une capacité de partenariat entre les services de l'État et la collectivité pour successivement :

- assurer une définition concertée et un pilotage de la démarche dans la durée;
- établir et valider un état des lieux sur les deux approches hydraulique et urbaine;
- identifier et mobiliser les acteurs susceptibles de contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un projet d'ensemble.

■ L'impact de l'inondabilité sur la vie urbaine

L'inondabilité influe fortement sur la structure et le fonctionnement du territoire. Elle se traduit par des contraintes directes et indirectes.

Les effets directs s'expriment au travers de la réalité des inondations : préoccupation de sécurité des personnes, atteintes aux biens et activités, perturbations du fonctionnement, etc. et nécessairement des dispositions réglementaires prises pour lutter contre (contrôle de l'urbanisation au travers du PLU et du PPRI lorsqu'ils existent).

Les effets induits sont surtout liés à l'image négative qui peut entacher le quartier inondable. Cela peut se répercuter notamment par une baisse de la valeur des biens immobiliers et des terrains. Cette perception amoindrit au fil des années sa position dans l'ensemble urbain et réduit son attractivité.

Ainsi, bien souvent, au fur et à mesure du remplacement des populations autochtones par des populations modestes étrangères au quartier, la vulnérabilité d'ensemble augmente du fait de la perte de mémoire du risque et des difficultés financières des populations à se prémunir de celui-ci. Suivant la même logique, des activités « nobles » peuvent laisser la place à des activités à caractère nuisant, indésirables dans des quartiers de qualité urbaine supérieure. Ces activités peuvent aggraver les risques (pollution par exemple).

Le caractère inondable ne doit pas masquer les atouts du quartier sur lesquels une dynamique d'action peut se construire. Par ailleurs, le vécu de l'inondation peut avoir un impact positif sur

le fonctionnement social du quartier. Le fait de devoir à titre préventif se préparer à une crue (ce peut être par des exercices), de vivre des événements au travers desquels des situations de solidarités fortes peuvent s'exprimer constitue un véritable lien social du quartier qui structure son identité.

■ La vie urbaine ne se restreint pas au risque d'inondation

La prévention du risque inondation ne peut faire abstraction des besoins urbains (logement, transport, etc.) et des contraintes territoriales (architecture, environnement, etc.). Elle ne peut non plus faire l'économie de l'opportunité que peut apporter l'aménagement ou le renouvellement urbain.

De la même façon, tout projet de valorisation urbaine d'un quartier se doit de réduire ou au moins de ne pas aggraver la vulnérabilité du territoire à l'inondation. À ce prix, il doit être rendu possible et s'articuler avec le dispositif réglementaire.

Si la problématique la plus importante est celle de l'existant et du renouvellement urbain, le quartier situé en zone inondable peut également présenter des secteurs encore vierges où des opportunités de développement compatibles avec la zone inondable peuvent être réfléchies.

Certains secteurs urbains inondés trouvent ainsi une situation d'équilibre, la puissance publique s'attachant à promouvoir des politiques d'aménagement et de valorisation compatibles avec la composante inondation : espaces de sport, parc urbain, etc. Ces démarches, si elles ne résolvent pas tous les problèmes induits par l'inondation, ont le mérite de les circonscrire et d'assurer une perception positive du quartier dans l'ensemble urbain.



3 - Les questions à se poser

La problématique du quartier inondé va s'exprimer au travers d'un diagnostic qui recouvrira l'ensemble des dimensions précédemment explicitées. Ce diagnostic partagé fait émerger les principales possibilités d'actions et constitue un cadre favorable à une démarche de projet sur le territoire exposé à l'inondation.

Ce diagnostic pourra se construire sous la forme de **trois séries de questions** reprenant l'identité et la place du quartier dans l'ensemble urbain, sa relation à l'inondation, et les perspectives offertes par le croisement des approches. Pour ces trois séries, la grille de questions présentée se veut très large mais devra être adaptée au cas par cas selon les spécificités du quartier. La réponse à ces questions impose une démarche partenariale (services de l'État, collectivités, gestionnaires, etc.) et pluridisciplinaire (risques, habitat, déplacements, etc.).

La qualification du quartier nécessite de s'appuyer sur l'analyse des documents existants (plan local d'urbanisme par exemple) et de conduire des investigations de terrain. En aucun cas il ne s'agit de faire un diagnostic exhaustif du quartier mais d'en effectuer une analyse pertinente par rapport à la problématique inondation.

À titre d'illustration, des exemples choisis d'application au quartier du Faubourg sont présentés pour illustrer les réponses possibles aux questionnements proposés. Il ne s'agit pas de décliner l'ensemble des points à aborder mais de donner quelques pistes.

3.1 - Quelles sont l'identité de ce quartier et sa place dans l'ensemble urbain ?

Il s'agit en fait de réaliser une « radiographie » du quartier. L'approche effectuée sur l'ensemble urbain eu égard au(x) quartier(s) considéré(s) porte tant sur le fonctionnement territorial que sur les dynamiques et les projets.

■ Quelles sont les caractéristiques du quartier ?

L'analyse peut être conduite selon le questionnaire⁴ présenté dans le tableau 1, non exhaustif.

Tableau 1

Composantes du quartier	Questions à se poser	Critères
Délimitation	→ Quels sont les principaux facteurs conférant au quartier une identité propre ?	<ul style="list-style-type: none"> • Dimension (superficie). • Morphologie. • Structuration de l'urbanisme. • Histoire, etc.
Histoire et patrimoine	→ Quels éléments historiques remarquables sont à retenir pour le quartier ? En quoi expliquent-ils sa configuration actuelle ? → Quels sont les éléments de patrimoine ?	<ul style="list-style-type: none"> • Périodes de développement du quartier. • Rôle historique du quartier dans la commune. • Patrimoine historique et environnemental, etc.
Morphologie urbaine	→ Quelles sont les caractéristiques structurelles du quartier ? <ul style="list-style-type: none"> • géographiques • foncières • immobilières • usage de l'espace • contraintes et potentialités 	<ul style="list-style-type: none"> • Éléments structurants de la topographie. • Formation et évolution du tissu urbain jusqu'à nos jours (formes urbaines) : nature, type de bâti et regroupements, espaces de transition, structure parcellaire, éléments remarquables. • Occupation du sol : <ul style="list-style-type: none"> - type d'occupations (habitat, activités, équipements...), potentialités, - principales servitudes d'utilité publique (nature, portée).

4 - La trame proposée est extraite du dossier du CERTU « Alimenter un diagnostic communal », 19 grilles thématiques, 2006. Le lecteur pourra se référer utilement à ce cédérom pour davantage de précisions.

Tabl. 1 (suite)

Habitat	<ul style="list-style-type: none"> → Comment se structure l'habitat sur le quartier ? → Quelles sont les tendances du marché du logement : pression, stabilité, vacance ? → Y-a-t-il une évolution sensible du statut juridique des résidents ? → Quelle est la valeur intrinsèque de l'habitat (financière, patrimoniale, architecturale, etc.), son état (dégradation, entretien) et ses potentialités de transformation (démolition, réhabilitation) ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques des parcs de logements : type, taille, état, valeur économique, niveau de prix des loyers, profil social du marché. • Capacités d'action foncière : friches, terrains publics, terrains naturels, dents creuses. • Statut juridique des résidents : propriétaires occupants ou locataires copropriété, logement socia, etc. • Habitat insalubre : identification, qualification. • Projets ou démarches en cours sur le quartier : OPAH, PRI résorption habitat insalubre, etc.
Population	<ul style="list-style-type: none"> → Quelles sont les principales caractéristiques de la population du quartier ? → Quelles sont les tendances d'évolution ? → Un phénomène de paupérisation est-il observé ? → Quel est le niveau de stabilité de la population : population autochtone ou de passage ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'habitants permanents et variation saisonnière éventuelle (gens du voyage, tourisme, etc.) ; • Origines géographique et culturelle. • Répartition spatiale dans le quartier. • Caractéristiques sociologiques : âge, revenu... • Évolutions sur les derniers recensements.
Vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> → Quelles sont les principales caractéristiques de la vie sociale du quartier ? → Sur quels points forts repose-t-elle ? → Sur quels équipements et services ? → Quelles évolutions sont attendues ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Lien social entre les habitants (<i>association de riverains par exemple</i>). • Espaces de vie présents sur le quartier : associations diverses, terrains sportifs, cinéma, jardins ouvriers, etc. • Services publics : poste, écoles, etc. • Projets de création, transformation ou fermeture.
Économie locale	<ul style="list-style-type: none"> → Quelles sont les composantes économiques du quartier ? → Quelles sont les tendances ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs d'activité : artisanat, commerce, service, etc. • Nombre et type d'entreprises : TPE, PME, grandes entreprises. • Présence d'activités à risque : pollutions, nuisances, dangers, etc. • Évolutions. • Projets d'implantation nouvelle et de délocalisation.
Déplacements et flux	<ul style="list-style-type: none"> → Quelles sont les conditions de déplacement au sein du quartier pour les habitants ? → Quels types de flux transitent par le quartier ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Motifs : emploi, activités, transports de marchandises, tourisme, etc. • Infrastructures : nature, fonction et état. • Transport collectif : nature, importance, mode de gestion. • Transport de matières dangereuses. • Projets relatifs au quartier.
Réseaux techniques	<ul style="list-style-type: none"> → Quels sont les principaux réseaux sur le quartier et les contraintes techniques spécifiques associées ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Assainissement pluvial et eaux usées : système technique (unitaire, séparatif, ouvrages, etc.); mode de gestion, évolutions prévues. • Déchets ménagers : systèmes de collectes. Mode de gestion. • Énergie et télécommunications : modalités d'alimentation. • Projets relatifs au quartier.
Environnement et risques	<ul style="list-style-type: none"> → Quelles sont les contraintes et richesses environnementales du quartier ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'air : localisation des sources de pollution (industrie, trafic automobile, etc.) ; niveaux et types des pollutions. • Nuisances phoniques : niveaux, identification des sources, des facteurs aggravants ou limitant). • Sites pollués éventuels : localisation, sources de pollution, impacts ? • Risques naturels et technologiques : nature, effets. • Paysage : type de paysage, ambiances. • Éléments remarquables en matière d'environnement et de patrimoine.
Fonctionnement urbain	<ul style="list-style-type: none"> → Comment s'organise le fonctionnement du quartier ? → Autour de quels pôles ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle ou lieux de vie locale : centre commercial, zone d'activité, espaces publics structurants, marché, etc. • Projets relatifs au quartier.
Synthèse des enjeux	<ul style="list-style-type: none"> → Quelles sont les problématiques ressortant du quartier ? → Quels liens (contraintes, impacts, cohérence, etc.) avec l'inondation ? → Quelles sont les plus pénalisantes ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des atouts et des handicaps. • Hiérarchisation des principales problématiques (à partir des questionnements précédents).
Projets significatifs	<ul style="list-style-type: none"> → Quels sont les projets d'enjeux pour l'avenir du quartier ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Synthèse hiérarchisée des principaux projets.

Exemple choisi d'application au quartier du Faubourg



Composantes du quartier	Réponses aux questionnements
Synthèse des enjeux	<p>Les principales problématiques du quartier du Faubourg ressortent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • paupérisation de la population, • dégradation de l'habitat, • augmentation du taux de vacance des logements, • nuisances routières, <p>Les deux premières problématiques citées ont un impact fort sur l'image du quartier. Projets significatifs : deux projets ont été identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • création sur l'Orb d'un pont supplémentaire au Sud du pont-canal, • valorisation de l'espace occupé par les hangars le long du canal du Midi.

■ Quelle place du quartier dans l'ensemble urbain ?

Ce volet consiste à positionner le quartier dans son ensemble urbain (commune et agglomération). L'analyse s'appuie sur des études et documents existants : plan local d'urbanisme, schéma de cohérence territoriale, programme local de l'habitat, etc.⁵. Elle est à mener et à dimensionner selon la physionomie et l'importance du quartier inondable considéré.

À titre d'exemple, si ce quartier consiste seulement en des activités économiques, l'analyse des problématiques de l'habitat sur l'ensemble urbain sera de faible intérêt. En revanche, dans ce cas, le poids de ce quartier sera intéressant à situer dans l'économie générale de la commune et de l'ensemble urbain.

L'analyse de la place du quartier dans l'ensemble urbain peut être conduite selon le questionnement présenté dans le tableau 2, non exhaustif.

5 - Cette liste n'est pas exhaustive.

Tableau 2

Thème	Questions à se poser	Critères
Caractérisation de l'ensemble urbain	→ Quelles sont les principales composantes et caractéristiques de l'ensemble urbain (de la commune à l'agglomération) ?	• Caractérisation de la commune et de l'agglomération : expliciter les intercommunalités auxquelles la commune appartient. Documents de planification. Projets.
Situation générale du quartier dans l'ensemble urbain (commune, agglomération)	→ Le quartier représente-t-il un poids significatif dans l'ensemble urbain selon une ou plusieurs de ses composantes ? → Quelles évolutions ont été observées et quelles sont les perspectives ?	• Position relative du quartier par rapport à l'ensemble urbain pour chacune de ses composantes (histoire, population, etc.). <i>Exemple : poids relatifs de la population et l'activité économique .</i> • Comparaison des taux d'évolution avec ceux de la commune.
Relations entre le quartier et la commune ou l'ensemble urbain	→ Quelles sont les relations stratégiques entre le quartier et la commune ou l'ensemble urbain ? → Dans quel sens fonctionnent-elles ? → Ont-elles vocation à évoluer ?	• Relations de dépendance du quartier à la commune ou à l'ensemble urbain : équipements et services publics, commerces, etc. • Relations de dépendance de la commune ou de l'ensemble urbain au quartier : équipements et services publics, commerces, emploi, etc. • Évolutions.
Contexte politique	→ Quels éléments du contexte politique peuvent fonder ou au contraire freiner un projet de valorisation urbaine intégrée sur le quartier ?	• Structures institutionnelles. • Jeux d'acteurs. • Projets, etc.

Exemple choisi d'application au quartier du Faubourg



Thème	Réponses aux questionnements
Relations entre le quartier et la commune ou l'ensemble urbain	<p>Les principales relations du quartier du Faubourg avec l'ensemble urbain sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la position d'entrée de ville du quartier et les transits associés ; • la dépendance du quartier vis-à-vis du centre-ville pour les services publics ; • la mise à disposition des lieux sportifs et de loisirs du quartier à la population de Béziers ; • un quartier « vitrine touristique » pour l'agglomération.

3.2 - Quelle est la relation de ce quartier à l'inondation ?

Cette approche du diagnostic vise à comprendre ce que recouvre la réalité de l'inondation. Il s'agit d'appréhender à la fois la véritable nature du risque, la façon dont le quartier en subit les effets et dont la population en accepte les conséquences. Le quartier doit être replacé dans le ou les bassins versants hydrauliques et le risque inondation doit être analysé en tant que tel.

■ Quelle place du quartier dans le bassin versant hydraulique ?

Cette analyse pourra être structurée de la façon présentée dans le tableau 3.

Tableau 3

Thème	Questions à se poser	Critères
Caractérisation du bassin versant de proximité	→ Quels sont les paramètres clés à retenir du bassin versant de proximité ?	<ul style="list-style-type: none"> • Délimitation du bassin versant de proximité ; fonctionnement, facteurs aggravants de l'inondation ; mode éventuel de gestion hydraulique (surveillance et aménagement) ; projets, etc.
Caractérisation du bassin versant hydrologique plus général	→ Quels sont les paramètres clés à retenir du bassin versant général ?	<ul style="list-style-type: none"> • Délimitation du bassin versant général ; caractéristiques hydrologiques et hydrauliques ; mode de gestion (SDAGE, SAGE, intercommunalité de projet, autres projets, présence ou non d'un programme d'action de prévention des inondations [PAPI]).
Position du quartier dans le bassin versant de proximité	→ Quelles sont les relations dans les deux sens entre le bassin versant de proximité et le quartier ?	<ul style="list-style-type: none"> • Influences de la position géographique du quartier dans le bassin versant sur son exposition aux inondations. • Influences des caractéristiques structurelles du quartier sur le fonctionnement du bassin hydraulique (encombrement spatial par exemple) et sa gestion.

Exemple choisi d'application au quartier du Faubourg



Thème	Réponses aux questionnements
Position du quartier dans le bassin versant de proximité	<p>Le quartier du faubourg se situe à l'aval du bassin versant de l'Orb.</p> <p>Il influence la dynamique du bassin versant de par son urbanisation et notamment la présence de remblais (ferroviaires par exemple) ou d'infrastructures (pont Vieux par exemple) et faisant obstacle à la circulation de l'eau. Par ailleurs, un dispositif de surveillance et d'alerte est basé sur le quartier par l'intermédiaire du poste d'annonce des crues.</p> <p>Dans le cadre du « plan Orb » (PAPI), des travaux d'aménagements sont prévus au droit du quartier du Faubourg. Ils visent à l'amélioration de l'hydraulicité du fleuve (création de risbermes et dégagement d'arches du pont Vieux).</p>



Les aménagements hydrauliques prévus le long du quartier.

■ Quel niveau de risque ?

L'analyse du risque inondation pourra être structurée de la façon présentée dans le tableau 4.

Tableau 4

Thème	Questions à se poser	Critères
Aléa	<ul style="list-style-type: none"> → Quelles sont les caractéristiques de l'aléa inondation sur le quartier ? → Quels sont les dispositifs existants et les projets de nature à modifier l'aléa sur le quartier ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Nature : débordement de cours d'eau, ruissellement, etc. ; crues lentes ou rapides. • Fréquence : fréquence annuelle, nombre d'évènements sur les cinquante dernières années. • Intensité : hauteurs d'eau habituellement observées selon les secteurs, vitesse du courant, durée de submersion, etc. • Événements historiques. • Niveau de protection sur le quartier (ouvrages de protection et actions mises en oeuvre pour réduire l'aléa et ses conséquences).
Enjeux exposés	<ul style="list-style-type: none"> → Quels sont les enjeux stratégiques et sensibles du quartier au regard des inondations ? → Ces enjeux sont-ils susceptibles d'évoluer dans le temps ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Nature et importance : personnes, biens, activités, établissements recevant du public, etc. • Enjeux présentant une potentialité à aggraver le risque (ICPE par exemple). • Ouvrages de protection : fiabilité, surveillance, contrôle.
Effets des inondations passées	<ul style="list-style-type: none"> → Quelles sont les principales conséquences des inondations sur le quartier ? → Quels peuvent être les facteurs aggravants ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Conséquences humaines éventuelles. • Dégâts occasionnés. • Dysfonctionnements de la vie du quartier, de la commune, de l'ensemble urbain.
Vulnérabilité ⁶ géographique	<ul style="list-style-type: none"> → Peut-on hiérarchiser différents secteurs géographiques au sein du quartier selon leur niveau d'exposition aux inondations ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Sectorisation du quartier selon l'aléa (hauteur d'eau, intensité, etc.) et de la nature des enjeux.
<i>structurelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> → Quels sont les principaux éléments présentant une vulnérabilité structurelle ? → À quoi est-elle liée ? → Quelles sont les pistes de réduction de la vulnérabilité ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Facteurs de vulnérabilité des constructions ou des ouvrages (réseaux par exemple) liés à la conception, à la réalisation et à l'entretien : architecture, ingénierie, matériaux, vétusté, usage, etc.
<i>organisationnelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> → Dans quelle mesure le fonctionnement de certains enjeux est-il perturbé ? → Quel est l'impact de cette perturbation sur le fonctionnement du quartier dans son ensemble ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Facteurs de vulnérabilité du fonctionnement urbain : transports, services publics, activités économiques, etc.
<i>individuelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> → Quel est le niveau de culture du risque ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Facteurs de vulnérabilité intrinsèque à la population : absence de culture locale, pas de mémoire du risque, degré d'autonomie, etc.
<i>de dépendance</i>	<ul style="list-style-type: none"> → Dans quelle mesure la défaillance de certains enjeux augmentent la vulnérabilité d'autres enjeux ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Éléments de dépendance d'évènements, de services, organismes pouvant aggraver ou réduire la vulnérabilité du quartier (<i>niveau d'exposition de certains enjeux dépendant de la tenue d'endiguement par exemple</i>).

6 - Selon Modèle vulnérabilité CERTU, 2006.

Exemple choisi d'application au quartier du Faubourg



Thème	Réponses aux questionnements
Vulnérabilité structurelle	<p>Les habitations individuelles d'un seul niveau présentes dans les secteurs nord-ouest et sud-est du quartier du Faubourg sont très vulnérables au regard des hauteurs d'eau attendues (3 à 4 mètres selon les zones).</p> <p>Si le bâti collectif est moins vulnérable du point de vue de son architecture, le faible entretien des bâtiments contribue à augmenter sa sensibilité aux inondations.</p>

■ Quelle gestion du risque ?

Les dispositifs de gestion du risque mis en place par la collectivité et les services de l'État, ainsi que la préparation de la population, pourront être analysés selon la grille présentée dans le tableau 5.

Tableau 5

Thème	Questions à se poser	Critères
Outils réglementaires	→ Quels outils spécifiques à la gestion du risque inondation et nature des mesures principales ? → Quelles évolutions ?	• Plan de prévention des risques, DICRIM, PIG, etc.
Politiques ou démarches territoriales intégrant le risque inondation	→ Quelle(s) forme(s) prend l'intégration du risque inondation au sein des politiques territoriales ? → En quoi peut-on aller plus loin ?	• OPAH, Secteur sauvegardé, périmètre de restauration immobilière, ZAC, etc.
Planification de la crise	→ Des plans de secours existent-ils ? → Des exercices impliquant le quartier ont-ils été conduits ? → Leur efficacité sur le quartier a-t-elle été confirmée lors d'événements passés ?	• Plan communal de sauvegarde: existence, contenu, etc. • Plans de gestion interne inhérents à certains établissements (écoles, ICPE, etc.).
Vigilance	→ Comment s'organise l'alerte sur le quartier ?	• Dispositif de surveillance et d'alerte.
Préparation de la population	→ Des exercices impliquant la population ont-ils été conduits ? → Des actions d'information préventive et de sensibilisation sont-elles menées sur le quartier ? → Y a-t-il un DICRIM ? Des affiches ? Des réunions publiques ? → La population s'est-elle organisée individuellement ou sous une forme associative pour gérer certains aspects de la crise ?	• Anticipation des inondations par la population (mesures individuelles et collectives). • Mobilisation d'association.
Confiance	→ Quelles formes prennent les relations entre la collectivité et la population du quartier sur la thématique des inondations ?	• Relation entre la collectivité et la population sur la question des inondations : nature, fréquence, etc.

Exemple choisi d'application au quartier du Faubourg



Thème	Réponses aux questionnements
Préparation de la population	La population du quartier du Faubourg s'est organisée de façon solidaire et complémentaire aux dispositifs mis en place par la collectivité et les services de l'État. L'association de quartier « Association du groupement du Faubourg » veille à l'information et à l'évacuation effectives des résidents en cas d'inondation. Certains propriétaires mettent à disposition leur terrain pour la mise à l'abri des véhicules.

3.3 - Qu'apporte le croisement de ces différentes analyses ? Quelle est la configuration d'ensemble ?

L'approche d'ensemble consiste à rapprocher les analyses effectuées pour faire émerger un état des lieux de la situation, des perspectives, et pour mettre en évidence l'ensemble des actions possibles pour tout à la fois réduire le risque inondation et valoriser le quartier dans la commune et dans l'ensemble urbain.

Les projets susceptibles de résulter de cette démarche peuvent être multiples selon la sensibilité des acteurs locaux, leur volonté et leurs possibilités techniques ou économiques.

Ici encore, c'est par un questionnement que l'on peut faire émerger les grandes orientations possibles.

Tableau 6

Thème	Questions à se poser	Critères
Gestion de l'inondation	→ Quels sont les points critiques liés à l'inondation, qu'il est nécessaire de traiter prioritairement ?	<ul style="list-style-type: none"> Aléa : célérité, intensité, fréquence, etc. Effets : nature, localisation précise, etc. Gestion : prévision, acculturation de la population, etc.
	→ Quelles sont les lacunes les plus fortes ?	<ul style="list-style-type: none"> Aspects qui peuvent être résolus. Aspects qui ne peuvent pas l'être facilement.
	→ Quels sont les éléments difficiles à décider ou discerner ?	<ul style="list-style-type: none"> Aléa : célérité, intensité, fréquence, etc. Effets : nature, localisation précise, etc. Gestion : prévision, acculturation de la population, etc.
Gestion urbaine du quartier	→ Quels sont les points critiques du quartier, qu'il est nécessaire de traiter prioritairement ?	<ul style="list-style-type: none"> Aspects dans l'agglomération. Aspects locaux.
	→ Quelle place dans l'agglomération est envisageable et souhaitable à terme ?	<ul style="list-style-type: none"> Maintien ou réduction de la population résidente, développement de la mixité sociale, adaptation de l'activité économique, accentuation d'une vocation particulière, etc.
	→ Quels sont les atouts du quartier sur lesquels s'appuyer ?	<ul style="list-style-type: none"> À l'échelle locale. À l'échelle de l'agglomération.
Gestion d'ensemble	→ Quels sont les éléments qui pourraient bouger dans une logique d'ensemble ?	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation urbaine avec incidence en gestion de l'inondation (actions légères, actions lourdes). Modification de la gestion des inondations avec conséquences urbaines (actions légères, actions lourdes).
	→ Quels sont les champs d'intervention à privilégier ?	<ul style="list-style-type: none"> Bâti, espaces publics, activités économiques, culture du risque, fonctionnement du quartier, etc.
	→ Quelles démarches pourraient être engagées ou mobilisées ?	<ul style="list-style-type: none"> Identification des différentes démarches ou outils qui pourraient agir sur le quartier, avantages et inconvénients respectifs.
	→ Quels acteurs sont à mobiliser ? → Comment les mobiliser ?	<ul style="list-style-type: none"> Recensement de l'ensemble des acteurs impliqués, identification des acteurs clés (moteurs, volontaires, très impactés) et des connexions ou tensions existantes Définition d'une méthode de mobilisation: entente, convention, groupes de travail, réunions publiques, etc.
	→ Quelles étapes? Quel planning?	<ul style="list-style-type: none"> Établissement d'un planning détaillé, prenant en compte les phases de montage de la démarche (définition, mobilisation, émergence de la maîtrise d'ouvrage, etc.) et les phases de déroulement de la démarche.

4 - Principes et outils pour l'émergence d'une stratégie

4.1 - Quelle(s) stratégie(s) possible(s) pour le quartier ?

La confrontation des approches urbaines et inondations, telle que présentée en 3.3, fournit les éléments de base pour élaborer différents scénarios d'action, relatifs au devenir du quartier. Il est souhaitable d'identifier l'ensemble des scénarios envisageables, suivant des des profils relativement tranchés.

L'élaboration de la stratégie passe par ce travail préalable de définition et de caractérisation des scénarios, de façon à couvrir l'ensemble des options possibles, sans aller jusque détailler les projets. Chaque scénario doit être décrit en terme :

- d'effets et de conséquences;
- de grandes actions à mener;
- d'acteurs impliqués;
- de ressources à mobiliser;
- d'horizon de réalisation;
- de grandes difficultés de réalisation et de facteurs incontournables de réussite.

La définition de la stratégie consiste dans une **première phase** à réduire le nombre de scénarios identifiés, sur la base du diagnostic réalisé et par une démarche associant les principaux acteurs concernés (collectivités, État, etc.).

Dans une **seconde phase**, ce petit nombre de scénarios conservés (deux ou trois) peut alors donner lieu à des analyses complémentaires, des études simplifiées, des débats élargis à un plus grand nombre d'acteurs.

La **troisième et dernière phase** consiste à arrêter la stratégie. Des études, concertations et démarches complémentaires peuvent être indispensables pour en expliciter les principaux aspects. La stratégie définit un parti de gestion et d'aménagement du quartier, porté par le ou les collectivités pour ce qui relève de leurs prérogatives et par l'État de la même façon, dans l'esprit des termes explicités par la circulaire ministérielle de juillet 2007.

Réflexions sur l'approche d'ensemble au sein du quartier du Faubourg



Lors du séminaire des 6 et 7 mars 2006 à Béziers, des réflexions ont été conduites avec les acteurs locaux pour construire un projet combiné de réduction de la vulnérabilité et de valorisation de l'espace stratégique que constitue le quartier du Faubourg notamment sur la zone proche du canal du Midi. Ces réflexions constituent une base de travail pour les décideurs locaux. Différentes options ont été mises en évidence: depuis la valorisation « lourde » au travers de l'atout « Unesco » jusqu'à la valorisation « douce » dont le paysagiste-conseil s'est fait le promoteur.

Il s'agit au travers de cette approche croisée de susciter la structuration d'un projet d'avenir pour ce quartier pour qu'il tienne, malgré ses contraintes, sa juste place dans l'ensemble urbain, retrouvant ainsi, par une image positive, l'intérêt des acteurs du territoire et de la population.

La réussite de cette démarche suppose un engagement politique fort mais aussi la possibilité d'une adaptation des contraintes réglementaires sur certains secteurs. Il s'agit

bien de permettre des projets nouveaux allant dans le sens d'une réduction du risque et d'une valorisation de l'espace, sans pour autant entraîner une augmentation de l'urbanisation et des personnes exposées en zone inondable.

Les points forts pour un projet d'ensemble du quartier pourraient être notamment:

- le potentiel touristique et de loisirs: écluses de Fonsérannes, ponts sur l'Orb, pont-canal, point de vue sur Béziers d'une part, berges de l'Orb et équipements sportifs existants à valoriser d'autre part, en travaillant notamment les aspects paysagers et les infrastructures d'accueil;
- un lien social et une solidarité (habitants/collectivités/État) sur laquelle s'appuyer pour réintégrer le quartier dans son espace urbain;
- la restructuration du quartier nécessaire au prix d'un « tri architectural » (démolition-reconstruction, requalification) et d'une recomposition productrice de sens.

4.2 - Quelle méthode de travail ?

La démarche préconisée de croiser les problématiques urbaines et la problématique inondation implique une volonté commune des acteurs locaux et des services de l'État.

■ Le pilotage de la démarche

La mise en place d'un comité de pilotage doté d'une présidence politique est de nature à garantir son succès. Ce comité aurait pour mission la réalisation du diagnostic et l'identification des différentes stratégies possibles. Il permet tout à la fois de :

- construire une unité de vue entre les différents partenaires;
- responsabiliser les acteurs;
- s'assurer du portage et du suivi des actions engagées pour aboutir aux stratégies;
- faire valider pas à pas les orientations choisies pendant les phases d'études.

Ces travaux seront menés par une étroite collaboration des acteurs clés du territoire impliqués : services de l'État, communes, agglomération, associations, gestionnaires de réseaux, chambres de commerce, etc.

■ La mise en place d'une équipe projet

La réalisation du diagnostic implique la mise en place d'une équipe projet pluridisciplinaire. Les compétences à couvrir portent notamment sur les risques, l'habitat, la politique de la ville, les déplacements, etc. La composition de l'équipe pluridisciplinaire nécessite d'être adaptée aux spécificités du quartier.

4.3 - Quels outils ?

Les outils mobilisables pour intégrer la réduction de la vulnérabilité dans un projet urbain, relèvent soit de la politique urbaine, qui peuvent être mis à contribution dans la prévention du risque inondation, soit de dispositifs réglementaires visant cet objectif. La stratégie d'action pour un quartier donné sera le fruit d'une combinaison de ces outils.

■ Les outils d'aménagement

Différents outils de gestion territoriale peuvent contribuer à la réduction de la vulnérabilité aux inondations d'un quartier. Il s'agit notamment du SCOT, du PDU, du PLH, du PLU, des ZAC et ZAD, des OPAH, du PRI, du secteur sauvegardé.

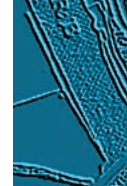
● Outils relevant des compétences des collectivités territoriales

Le schéma de cohérence territorial (SCOT) joue un rôle spécifique dans la prévention des risques. Au fur et à mesure que l'agglomération se développe ou se renouvelle, se pose la question des modalités d'urbanisation de secteurs limitrophes de périmètres d'exposition au risque. La logique de solidarité intercommunale permet de desserrer la contrainte exercée sur certaines communes, en leur offrant des alternatives de développement. Le SCOT peut aussi définir des principes de gestion des risques ; par exemple, favoriser le déplacement d'industries dites à risques, de secteurs urbanisés vers d'autres plus favorables.

Par l'intermédiaire de la définition d'orientations et de l'organisation des transports, **les plans de déplacements urbains (PDU)** peuvent intégrer la dimension « risque d'inondation ». Il est en effet possible de prendre en compte dans les phases d'élaboration du PDU des mesures de réduction de la vulnérabilité des déplacements aux inondations.

Dans le cadre de la définition de la politique du logement, **le plan local de l'habitat (PLH)** peut aider à la réduction du risque sur un quartier en programmant des actions de renouvellement urbain ou d'implantation de logements supplémentaires sur des zones non exposées au risque inondation.

Le plan local d'urbanisme (PLU) permet la prévention des risques à une échelle de proximité. Il



agit au travers du *projet d'aménagement et de développement durable*, qui définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement en préservant les grands équilibres environnementaux. En cohérence avec ce projet, le règlement du PLU doit pour tenir compte du risque, réglementer de façon adaptée l'implantation et la forme des constructions, et plus généralement préciser les modalités d'occupation du sol.

● **Outils relevant des compétences de l'État**

Les outils d'aménagement opérationnels, comme **la zone d'aménagement concerté (ZAC)** ou encore **la zone d'aménagement différé (ZAD)**, peuvent également être utilisés pour réduire le risque soit de façon spécifique soit en lien avec un projet de développement en adoptant dans ce cas un périmètre d'intervention suffisamment large.

Par ailleurs, des outils d'urbanisme opérationnel peuvent également participer à la réduction de la vulnérabilité structurelle. Ainsi, **des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)** intégrant un volet spécifique relatif à la réduction de la vulnérabilité aux inondations peuvent être lancées. Elles permettent de subventionner, via l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) et les collectivités locales notamment, et au même titre que d'autres travaux de réhabilitation, des diagnostics et des mesures de réduction de la vulnérabilité des habitations.

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) met en œuvre un programme national de rénovation urbaine (513 quartiers concernés d'ici 2013) en approuvant et finançant des projets de transformation de quartiers fragiles, de type ZUS. Ces projets sont portés par les collectivités locales et instruits par les services de l'État, le préfet étant délégué territorial de l'ANRU dans le département. De tels projets sont l'occasion de faire converger problématiques sociales et enjeux de réduction de la vulnérabilité.

Un programme d'action visant à améliorer des ensembles d'immeubles ou de logements peut être entrepris dans le cadre d'**un programme d'intérêt général (PIG)** approuvé par le préfet. Ce programme peut intégrer dans sa définition des mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

Les périmètres de restauration immobilière (PRI) peuvent, au sein de leur règlement, contraindre les propriétaires à intégrer des mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations lors de la réhabilitation d'immeubles vétustes.

Enfin, dans le cadre de **secteurs sauvegardés**, des règles et prescriptions spéciales en matière de réduction de la vulnérabilité des biens peuvent compléter les dispositions visant au respect des éléments architecturaux et patrimoniaux des bâtiments et constructions.

■ **Les outils réglementaires de réduction du risque**

Des outils réglementaires spécifiques viennent compléter les dispositifs d'aménagement urbain pour réduire la vulnérabilité et les risques sur les territoires exposés : PAC, information préventive, PPRI, PIG, plans de secours, dispositifs de surveillance et systèmes d'alerte.

Le schéma départemental de prévention des risques naturels (SDPRN) permet à l'échelle du département de définir un programme d'actions hiérarchisé, proportionné et pluriannuel visant à gérer les risques majeurs naturels sur le territoire concerné.

Le porter à connaissance (PAC) de l'Etat permet d'informer en continu les collectivités des risques attendus sur leur territoire afin qu'elles les intègrent dans leurs politiques d'aménagement, et notamment dans les documents d'urbanisme.

Cette connaissance du risque inondation est communiquée au public par différents **dispositifs d'information préventive** : affichage du risque, repères de crues, réunions bisannuelles d'information du public, *dossier départemental risques majeurs (DDRM)* et *document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)*.

Les plans de prévention du risque d'inondation (PPRI), élaboré sous la responsabilité de l'État en concertation avec les collectivités, visent à assurer la sécurité des personnes et à réduire la vulnérabilité des biens et des activités dans les zones exposées. Pour cela, ils définissent des mesures relatives à l'aménagement, à l'utilisation ou à l'exploitation des biens existants. Il s'agit en général de travaux d'adaptation des constructions pour assurer la sécurité des personnes (niveau refuge et accès aux

combles, ouverture dans le toit, passerelle d'accès en cas de crue, etc.) ou pour éviter les dommages aux biens (rehaussement, batardeaux, ancrage au sol de certains équipements, mise hors d'eau des circuits d'alimentation électrique, etc.).

En matière d'organisation face à une inondation, la réglementation impose la réalisation de **plans de secours** à différentes échelles :

- supra-communale, avec notamment les *plans ORSEC* ;
- communale avec le *plan communal de sauvegarde (PCS)* ;
- infra-communale avec des plans spécifiques à certains enjeux comme *les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS)* des établissements scolaires.

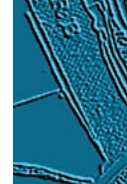
Ces plans de secours s'appuient sur des dispositifs de surveillance des cours d'eau et des systèmes d'alerte de la population.

4.4 - Les principales sources de données

L'ensemble des informations nécessaires au diagnostic peuvent être obtenues auprès des principales sources suivantes :

- services techniques des collectivités territoriales (conseil général, communes, structures intercommunales) ;
- administrations (DIREN, préfectures, DDE et autres) ;
- INSEE (www.insee.fr).





Bibliographie

- SDPRM, CERTU, CETE et IPGR. *Les collectivités locales et le ruissellement pluvial*. 2007.
- CERTU. *Alimenter un diagnostic de territoire communal – 19 grilles thématiques*. 2006.
- CETE Méditerranée. *La réduction de la vulnérabilité aux inondations à l'échelle d'un quartier - Étude exploratoire sur le cas du quartier du Faubourg à Béziers (Hérault)*. 2006, 137 p.
- TechniCités. *Réduire la vulnérabilité urbaine aux risques majeurs*. Bernard Guézo et Ghislaine Verrhiest, n°108, avril 2006
- SDPRM et CERTU. *Les collectivités locales et le ruissellement pluvial*. Juillet 2006.
- DGUHC, CERTU et CETE. *Les outils de l'action foncière au service des politiques publiques*. 2006, 82 p.
- SDPRM et CERTU. *Réduire la vulnérabilité des réseaux urbains aux inondations*. 2005.
- MEDD. *Éléments pour l'élaboration des plans de prévention du risque inondation : la mitigation en zone inondable. Réduire la vulnérabilité des biens existants*. 2005.
- SDPRM et CERTU. *Centre-ville en zone inondable. Prise en compte du risque. Dix exemples d'adaptation du bâti*. 2004, 64 p.
- CERTU. *Aménager des rivières en ville. Exemples et repères pour le montage d'opérations*. 2002, 158p.
- MATE, METL. *Plans de prévention des risques naturels (PPR). Risques d'inondation. Mesures de prévention*. La Documentation française, Paris, 2002. 159 p.
- METLTM, DGUHC, CSTB. *Inondations. Guide de remise en état des bâtiments*. 2002, 24 p.
- CETE Méditerranée. *Opérations de réhabilitation en zone inondable*. Juin 2002, 70 p.
- CETE Normandie Centre. *Opérations de réhabilitations en zone inondable*. Avril 2002, 70 p.
- Salagnac Jean-Luc, Sarre Maryse, Cochet Christian, Lakel Abdel. *Guide inondation : prévenir les conséquences sur les bâtiments, les remettre en état tout en les améliorant*. 2000. 55 p.
- Dégardin Francis. *Urbanisation et inondations : de l'opposition à la réconciliation*. 2000. 11 p.
- CERTU. *Valoriser les zones inondables dans l'aménagement urbain. Repères pour une nouvelle démarche*. 1999, 231 p.
- Igoulen Robert. *L'intégration du risque d'inondation dans le projet de ZAC Thiers-Boisnet à Angers*. In *L'urbanisme face au risque d'inondation*. Journée d'information, 15 octobre 1997, Lyon. Édition GRAIE, Communauté urbaine de Lyon et Agence d'urbanisme de Lyon, octobre 1997, p.41-48.
- MATE, METL. *Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR). Guide général*. La Documentation française, Paris, 1997. 76 p.



Textes

- **Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine** (loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003).
- **Loi relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages** (loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003).
- **Loi « Urbanisme et habitat »** (loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003).
- **Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU)** (loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000).
- **Décret relatif aux plans de prévention des risques** (décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 ; article 5).
- **Circulaire relative à la consultation des acteurs, la concertation avec le population et l'association des collectivités territoriales dans les plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)** (MEDAD. Circulaire du 3 juillet 2007).
- **Circulaire relative à la maîtrise de l'urbanisme et à l'adaptation des constructions en zone inondable** * (MEDD, METLTM. Circulaire du 21 janvier 2004).
- **Commentaire de la loi « Urbanisme et habitat » et premières directives d'application** (METLTM. Circulaire n° 2003-48/UHC/DU1/14 du 31 juillet 2003).
- **Circulaire relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général** (MES-SEL. Circulaire n° 2002-68/UHC/IUH4/26 du 8 novembre

* Bien que cette circulaire soit adressée aux seuls préfets du Sud-Est dans les régions et départements touchés par des crues rapides et de plus en plus fréquentes, elle ne constitue pas moins un élément fort de la doctrine de l'État en matière de maîtrise de l'urbanisation, dont les principes sont applicables dans la plupart des régions de France.



Direction générale de la prévention des risques
Service des risques naturels et hydrauliques
20, avenue de Ségur, 75302 Paris 07 SP
<http://www.developpement-durable.gouv.fr> - <http://www.prim.net>